

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – MARCHE DES COLLECTIONS
2019 – CHOIX DES TITULAIRES**

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – MARCHE DES
COLLECTIONS 2019 – CHOIX DES TITULAIRES**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition des collections de documents imprimés et multimédias de la Médiathèque entre Dore et Allier pour l'année 2019. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée et à bons de commandes. Il comprend 11 lots et sa durée est d'une année.

Après analyse des offres en CAO du 28 novembre 2018, la CAO a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 équipement et fournitures
Montant minimum du lot : 4000€ - RENOV'LIVRES
- Lot n°2 : Documents imprimés équipés
Montant minimum du lot : 7000€ - RENOV'LIVRES
- Lot n°3 : Jeunesse (romans, albums, documentaires, littérature adolescente)
Montant minimum du lot : 8000€ - LIBRAIRIE IL ETAIT UNE FOIS
- Lot n°4 Bandes dessinées
Montant minimum du lot : 2000€ - ESPRIT BD
- Lot n°5 Mangas
Montant minimum du lot : 2000€ - Momie Mangas
- Lot n°6 Jeux de société
Montant minimum du lot : 1000€ - DES PIONS ET MERVEILLES
- Lot n°7 Jeux vidéo
Montant minimum du lot : 2000€ - RDM
- Lot n°8 Musique CD Vinyles
Montant minimum du lot : 2000€- RDM
- Lot n°9 Cinéma DVD
Montant minimum du lot : 2000€- RDM
- Lot n°10 Livres imprimés / choix sur place / suggestions usagers
Montant minimum du lot : 5000€ - LIBRAIRIE PARENTHESE LECTURE
- Lot n°11 Partitions
Montant minimum du lot : 500€ - LMI

Le montant de ces missions respectera les conditions du marché à bons de commande, précision faite que le marché s'exécutera par l'émission de bons de commande, pour un montant de prestations comportant un minimum pour chacun des lots.

À titre indicatif, ce marché permettra l'acquisition d'environ 3000 documents sur l'année 2019.

AR PREFECTURE

063-246301097-20181213-20181213_17-DE
Reçu le 20/12/2018

CCEDA
CC 13/12/2018
(17)

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes aux marchés des 11 lots déclarés fructueux ; le montant de ces lots respectera les conditions du marché à bons de commande ;
- Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget principal pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.